



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE BIZANOS ET ARESSY

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 05 octobre 2023, il sera procédé, **du jeudi 02 novembre 2023 à 14h00 au lundi 04 décembre 2023 à 16h30**, à une enquête publique sur la demande de permis de construire présentée par la SAS Total Energies Renouvelables France, en vue d'implanter une centrale photovoltaïque au sol de 3 ha d'une puissance nominale comprise entre 2 et 3 Mwc, sur le territoire des communes d'Aressy, parcelles 33 et 32 section ZA, et de Bizanos, parcelles 88, 24, 21, 23, 19 et 20 section AL.

Ce dossier comporte une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire. Le responsable du projet est la SAS Total Énergies Renouvelables France sise 74 rue Lieutenant de Montcabrier – Technoparc de Mazeran – CS 10034 à Béziers.

L'enquête publique est réalisée en application des articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête est la commune de BIZANOS 64320.

M. Jean-Pierre NOBLET, commandant de police en retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bizanos :

- * le vendredi 10 novembre 2023 de 13h30 à 16h30**
- * le vendredi 24 novembre 2023 de 13h30 à 16h30**
- * le lundi 04 décembre 2023 de 09h30 à 12h30**

A la mairie d'Aressy :

- * le jeudi 02 novembre 2023 de 14h00 à 17h00**
- * le vendredi 17 novembre 2023 de 13h30 à 16h30**
- * le lundi 04 décembre 2023 de 13h30 à 16h30**

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables :

*** sur support papier en mairie de Bizanos**, aux jours et heures d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

*** sur support papier et sur support informatique à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques**, Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'aménagement de l'espace – 2 rue du Maréchal Joffre à Pau, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

*** Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques** : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – enquêtes publiques – en cours.

Les observations du public pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition aux mairies de Bizanos et Aressy ;

- être également adressées par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie d'Aressy – 32 rue Matachot 64320 ARESSY – ou de la mairie de Bizanos - Place de la Victoire 64320 BIZANOS ;

- être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Toutes observations et propositions, courrier postal ou courriel, réceptionnés après le lundi 04 décembre 2023 à 16h30 ne pourront pas être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux mairies d'Aressy et Bizanos, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques – closes).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau, le 10 OCT. 2023

Le Préfet,

